

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n° 62/8.5/04-12/1

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 17 | 21 |

Date de la convocation : 27-11-2019

Date de l'affichage : 28-11-2019

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le QUATRE DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

V. BONVICINI à J. SOLEYROL

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

G. BER à A. BONNET

Absents : N. CLAUDEL – M. NEPOTY – P. DEVILLE – S. ROUS – C. BERTINI – N. THEODOSE – A. MOLLUNA – A. JACINTO

Secrétaire de séance : C. LAURIE

OBJET :

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT
ET DE VALORISATION BOURGS-CENTRES
« OCCITANIE/PYRENEES
AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT**

- Rapporteur : M. le Maire

Le dispositif régional Bourg-centre vise à soutenir l'investissement public local dans le but de répondre aux enjeux économiques et sociaux des territoires ruraux et périurbains et renforcer l'attractivité des territoires afin de répondre aux attentes des populations en matière de cadre de vie, de logement, d'accès aux services et à l'emploi.

Considérant la politique de développement et de valorisation Bourgs Centres « Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée », la commune d'Aigues-Mortes a déposé une pré candidature afin d'établir un contrat cadre sur son territoire.

La procédure distingue trois phases, le dépôt d'un dossier de pré-candidature, l'analyse conjointe des réflexions de ce dossier et l'élaboration du projet qui se conclura par la rédaction et la signature du contrat Bourg-Centre.

Il est rappelé que la convention cadre a fait l'objet, d'une pré-candidature débattue en séance du Conseil Municipal le 19 décembre 2018 avec un diagnostic concerté du bourg-centre permettant :

- L'identification des enjeux et les leviers indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg Centre,
- La vision prospective à moyen et long terme du cœur de ville et du bassin de vie ;
- La stratégie de développement et de valorisation : priorités d'actions et thématiques.

La deuxième phase d'analyse conjointe avec l'ensemble des membres de ce projet partenarial : la Communauté de Commune Terre de Camargue, le PETR Vidourle Camargue, le Département du GARD,

L'Etablissement Public Foncier Occitanie et la Région Occitanie, s'est conclue le 24 octobre 2019 avec la réunion du Comité de Pilotage.

Le projet de contrat a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres avec une mention particulière sur la cohérence des trois axes stratégiques à savoir, l'amélioration de l'accessibilité et des déplacements tous modes confondus, l'optimisation des atouts historiques, urbains, paysagers et le confortement du rôle d'Aigues-Mortes pour son bassin de vie qui se traduit par un programme pluriannuel d'opérations d'investissement sur la période 2019-2021. La dernière partie du contrat cadre reprend les modalités de participation de l'ensemble des parties et l'organisation de la gouvernance.

Sont abordées à ce Conseil, la troisième et dernière phase, avec l'exposé du document définitif avant sa signature. Ce projet de contrat a également fait l'objet d'une présentation et d'un débat le 19 novembre 2019 devant la commission extra-municipale d'information et de suivi du projet Bourg-Centre qui regroupe les différentes composantes du conseil municipal, des membres de la société civile de la commune et des citoyens.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le contrat Bourg-centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée / Commune d'Aigues-Mortes, joint en annexe à la délibération ;
- D'autoriser M le Maire à signer ce contrat Bourg-Centre et plus généralement tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 15

Contre 5 : C. BONATO (proc. F. LABARUSSIAS) – A. BONNET (proc. G. BER) – R. BOUTEILLER

Abstention : 1 : S. PIGNAN

- adopte les propositions.

Le Maire,
Pierre Maumejean

